

## Compte rendu du conseil municipal du 19/02/2021 à 18 H 30

Présents : M. Francis BETBEDER, maire, Mme COMETS Véronique, M. SIMON Stéphane, Mme LACAZETTE Laure, Mme BOUGAULT Claudette, Mme RIVOT Laurence, M. MONRREJEAU Roger, M. SAINT AUBIN Laurent, Mme LASARTE Magali, Mr Claverie Julien, M. SIBERCHICOT Daniel, Mme ARAMENDI Laurie.

La représentante de Sud-ouest

Absents excusés :

M. MASSOT a donné procuration à M. SIMON

Mme SUSANNE a donné procuration à M. BETBEDER

Présence à partir de 19 H 15 de M. BREDE Franck

Secrétaire de séance : Mme COMETS Véronique

### ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu de la séance du 18 décembre 2020
- Groupement de commande intégré comptages routiers, études de trafics, de circulation et études de faisabilité.  
Délibération : approbation du projet de convention
- Attribution de compensation 2021.  
Délibération : attribution de compensation PLU et GEMAPI
- Création d'un service commun « Police de l'urbanisme »  
Avis des communes
- Avis à donner sur la modification simplifiée du PLUI  
Délibération modification simplifiée PLUI
- Dossier Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021  
Délibération sollicitant la DETR pour le projet d'espace sportif et de loisirs et arrêtant le plan de financement
- Avis à donner sur la revente du lot 5A du lotissement communal de Pascouau
- Projet d'acquisition de la parcelle F195
- Rétrocession de concession funéraire et cinéraire et substitution de titulaire de concession
- Point d'information des différentes réunions de commissions

Mr le Maire décrète le huis clos et le fait voter. 13 membres vote pour – Mme Aramendi vote contre et Mr Siberchicot s'abstient.

### **1) Compte-rendu de la séance du 18 décembre 2020**

Le Conseil Municipal n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE

### **2) Groupement de commande intégré comptages routiers, études de trafics, de circulation et études de faisabilité.**

#### **Délibération : approbation du projet de convention**

Le compte rendu du comité technique du 10 décembre et la convention ayant été envoyés avec l'ordre du jour, M. Simon expose les grandes lignes : Dans le cadre de l'élaboration du Programme Pluriannuel d'investissement Voirie 2021-2026, des enjeux de mutualisation de moyens ont été mis en avant par les communes. Afin d'optimiser les réponses apportées à l'échelle locale lorsque des analyses techniques sont nécessaires en terme de comptages routiers, ingénierie de la circulation, conseil en mobilité et étude de faisabilité en aide à la décision, la communauté de communes et les communes membres veulent se doter du cadre et des outils permettant des commandes groupées et cofinancées. Le groupement de ces pouvoirs adjudicateurs permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, assure des économies d'échelle et permet également l'optimisation des besoins afin d'assurer un développement cohérent et harmonisé sur le territoire.

Le Conseil Municipal n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE

### **3) Attribution de compensation 2021.**

#### **Délibération : attribution de compensation PLU et GEMAPI**

Approbation du montant des attributions de compensation des communes résultant de la variation du montant des charges évaluées pour l'exercice des compétences en matière de plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, et de GEMAPI.

Mr Simon rapporte : compétence d'élaboration et de gestion des plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale – modification de l'attribution de compensation liée à la fin des mises à disposition des 3 agents communaux de Capbreton, Labenne et Soustons.

Le nouveau montant de l'attribution de compensation qui résulte des modifications sera pour notre commune de 2405,20 € contre 2385,24 € auparavant.

Le Conseil Municipal n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE, à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE

### **4) Création d'un service commun « Police de l'urbanisme »**

#### **Avis des communes**

Le territoire de MACS étant en plein développement, le nombre d'autorisations d'urbanisme ne cesse de croître depuis ces dernières années. De nombreux maires ont souhaité que la communauté de communes réfléchisse à la possibilité de créer un service commun « Police de l'urbanisme » sur le même modèle que le service commun « ADS » (Autorisation du Droit des Sols). Le dossier ayant été débattu en commission, et le dossier de présentation envoyé avec l'ordre du jour, Mr Simon présente le tableau de simulation financière sur le coût de ce service. Pour notre commune cela représenterait une participation annuelle de 592 € pour 3 jours au regard du nombre d'actes. La commission a demandé de pouvoir bénéficier de 4 jours. Monsieur le Maire informe l'assemblée que certaines communes ne souhaiteraient pas adhérer et donc cela pourrait modifier notre participation. Mme ARAMENDI demande si cette police sera rétroactive, Mr SIMON a déjà fait la demande auprès des services de MACS mais n'a pas la réponse.

Arrivée de Mr BREDE Franck

14 membres donnent un avis positif sur les conditions proposées et seulement si celles-ci sont maintenues, et 1 avis contre (Mme ARAMENDI).

#### **5) Avis à donner sur la modification simplifiée du PLUI**

En date du 26 novembre le conseil communautaire de MACS a fixé les modalités de mise à disposition du projet de la modification simplifiée n°1.

Un flyer a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres et 7 demandes ont été étudiées mais ne feront partie que de la révision simplifiée.

Le Conseil Municipal n'ayant pas d'observation à formuler, **DONNE**, à l'unanimité **UN AVIS FAVORABLE**.

#### **6) Dossier Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021**

##### **Délibération sollicitant la DETR pour le projet d'espace sportif et de loisirs et arrêtant le plan de financement.**

Afin de pouvoir déposer une demande de subvention DETR adoptant le projet d'espace sportif et de loisirs et le plan de financement prévisionnel, le conseil municipal doit donner son accord. Mme COMETS expose que pour 2021 les dossiers de demande de DETR doivent être remis au plus tard le 28 février et que le taux de subvention est de 20 à 40 % dans la limite d'un investissement de 100 000 €. Mr le maire présente le plan de financement prévisionnel

- Dépense totale HT prévisionnelle : 88 000 €
- DETR 40 %
- FIL MACS 20 000 €
- CAF 10 000 €
- FOND PROPRES 22 800 €

25 personnes se sont inscrites pour participer à l'atelier participatif citoyen et Mr le maire propose la participation de 9 conseillers municipaux. Mr BETBEDER, Mme COMETS, Mr SIMON, Mme RIVOT, Mr CLAVERIE, Mme LASARTE, Mme SUSANNE, Mr SIBERCHICOT, Mr BREDE sont candidats et feront partie de l'atelier. La préfecture a donné son accord pour pouvoir réunir le groupe.

Le Conseil municipal **DONNE**, à l'unanimité, un **AVIS FAVORABLE**.

#### **7) Avis à donner sur la revente du lot 5A du lotissement communal de Pascouau**

En 2019 le terrain du lot 5A a été vendu à 68 000 € et en février 2020 ce terrain est apparu à la vente à 120 000€. Le règlement du lotissement interdit à tout acquéreur de revendre son terrain dans les 10 ans suivant son achat. Les acquéreurs souhaitant revendre ce terrain pour raison personnelle le conseil municipal donne son accord pour la revente uniquement au prix d'achat.

#### **8) Projet d'acquisition de la parcelle F195**

Mme Lacazette lit le courrier reçu et envoyé par le propriétaire de Peyrouton. Mr le Maire expose que la parcelle F195 au lieu dit Peyrouton d'une surface de 100m<sup>2</sup> longeant la digue du bord du duck fait actuellement partie d'un projet de succession. Le propriétaire de Peyrouton souhaitant également se porter acquéreur de cette parcelle, le conseil municipal décide de sursoir à sa décision et de le recevoir.

#### **9) Rétrocession de concession funéraire et cinéraire et substitution de titulaire de concession**

Une demande de rétrocession de concession cinéraire non utilisée a été demandée par un particulier, le conseil municipal donne son accord pour cette reprise.

Une demande de substitution de titulaire de concession a été demandée mais cette concession n'étant pas vide le conseil municipal demande à ce que le demandeur fournisse un acte notarié de tous les ayants droits prouvant qu'ils ne sont pas intéressés.

## 10) Informations diverses

**Label Terre de jeux 2024** : Mme Comets fait part que suite au dernier atelier communautaire Sport, le président recommande aux communes de se labelliser. Le label sera avant tout un moyen de promotion du territoire et sans engagement financier. Pourront être organisées des manifestations sportives avec le club de pelote, le club de tir à l'arc et également des sportifs de haut niveau pourront être invités. Les communes de Soustons et Capbreton sont candidats pour accueillir des équipes pour la préparation des jeux 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour adhérer au label.

**Associations demande de subvention** : Mme Comets informe l'assemblée qu'un courriel a été adressé à toutes les associations afin qu'elles fassent une demande écrite avec bilan financier 2020 s'ils souhaitent bénéficier d'une subvention.

**Panneaux Pocket** : Mme Comets évoque les statistiques de l'application depuis son lancement le 11 Janvier : 186 smartphones ont mis Ste Marie en favoris soit 35 % des foyers et elle indique que 683 personnes sont abonnées à la page facebook de la mairie.

**Numérique** : Mr Claverie indique que les échanges avec le prestataire pour la mise en place du portail famille qui pourra gérer le périscolaire et le restaurant scolaire sont toujours en cours mais ont pris du retard.

**Ecole – restaurant scolaire** : Mme Lacazette évoque une augmentation des effectifs en garderie au mois de Décembre mais cela ne fut pas le cas en Janvier.

Une étude est en cours sur le réaménagement du mobilier périscolaire.

Le règlement intérieur établi en début d'année scolaire concernant le restaurant scolaire permet de diminuer considérablement les annulations de dernière minute et par conséquent les excédents de denrées alimentaire.

L'agent en arrêt de travail a vu son arrêt prolongé jusqu'à mi-mars.

Les parents qui ont pu bénéficier de l'accueil des enfants lors de la journée de grève remercient la municipalité.

Plusieurs enfants de maternelle présentent une irritation cutanée sur les mains du aux 10 lavages quotidiens avec savon hydroalcoolique, une étude est en cours pour trouver un produit moins agressif.

Courrier de Mme Aramendi en date du 15 janvier : Mme Aramendi ne quitte pas la salle. Mme Aramendi a adressé un courriel à tout le conseil municipal informant d'un comportement inadapté du prestataire de service. Ce dernier a été reçu par les élus. Mme Aramendi a également été reçue et un courriel lui a été adressé. Des modalités d'accueil adaptées seront proposées pour les temps périscolaires.

**CCAS** : Mme Aramendi informe l'assemblée de la réunion du CCAS du 18 Février où 8 membres sur 12 sont démissionnaires. Les raisons invoquées : les remarques écrites mal vécues, les affrontements récurrents... Mr Monrrejeau commente : il est de plus en plus compliqué d'avoir des bénévoles et si en plus on ne les respecte pas c'est normal que ces personnes s'en lassent. Mr le maire répond que nous avons 2 mois pour

réfléchir à la suite à donner. Un CCAS n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1500 habitants, et l'action sociale peut être gérée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h55.

